

Projet de création d'une association d'aide aux Ex-RMNA et Jeunes adultes issus de l'asile à Genève



Travail de Bachelor réalisé en vue de l'obtention du Bachelor HES

par :

Conceptia Paula BANGOURA

Conseiller au travail de Bachelor :

Eric MAEDER, Professeur HES

Genève, le 15 janvier 2021

Haute École de Gestion de Genève (HEG-GE)

Filière Economie d'entreprise en emploi

Déclaration

Ce travail de Bachelor est réalisé dans le cadre de l'examen final de la Haute école de gestion de Genève, en vue de l'obtention du titre de Bachelor of Science en économie d'entreprise.

L'étudiant a envoyé ce document par email à l'adresse d'analyse remise par son conseiller au travail de Bachelor pour analyse par le logiciel de détection de plagiat URKUND.
<http://www.orkund.com/fr/student/392-orkund-faq>

L'étudiant atteste avoir réalisé seul-e le présent travail, sans avoir utilisé des sources autres que celles citées dans la bibliographie

L'étudiant accepte, le cas échéant, la clause de confidentialité. L'utilisation des conclusions et recommandations formulées dans le travail de Bachelor, sans préjuger de leur valeur, n'engage ni la responsabilité de l'auteur, ni celle du conseiller au travail de Bachelor, du juré et de la HEG.

Fait à Genève, le 15 janvier 2021

Conceptia Paula BANGOURA



Remerciements

La réalisation du travail de bachelor était d'une importance capitale pour moi, puisqu'elle vient clore le fruit de quatre années de formation intense à la Haute école de gestion de Genève. Aussi, je tiens à remercier chaleureusement un certain nombre d'acteurs qui m'ont entouré et aidé.

Pour commencer, je tenais à sincèrement remercier ma famille pour son soutien indéfectible. Elle m'a apporté : idées, courage et motivation pour aller au bout de mon projet. Je pense en particulier à ma maman qui vit au Bénin et qui malgré la distance et les problèmes de réseau téléphonique, n'a cessé de s'informer de l'avancée de mon rapport. Je suis reconnaissante de les avoir auprès de moi.

Je remercie également M. Maeder, mon conseiller qui a su me prodiguer des conseils judicieux et m'a accordé une totale liberté dans la réalisation de mon travail.

Je remercie ma responsable, Mme Corinne Chuit, mon collègue M. Antoine Froidevaux ainsi que l'ancien responsable du foyer de l'Etoile, M. Roland Rexhepi, d'avoir pris le temps de répondre à mes questions, me permettant ainsi, de mieux saisir les enjeux liés à la thématique traitée.

Enfin, je remercie les amis et toutes les personnes qui m'ont d'une manière ou d'une autre apporté une aide convergeant à la réussite de ce projet.



Résumé

La crise migratoire qu'a connue l'Europe en 2015 a fait affluer aux portes de la Suisse plusieurs milliers de migrants. Figurait parmi ces demandeurs d'asile, une population bien spécifique, les mineurs non accompagnés. Ainsi, entre fin 2015 et 2016, Genève a dû gérer l'accueil d'un nombre important de jeunes requérants mineurs non accompagnés, communément nommé les RMNA.

Malgré une prise en charge étatique jugée insuffisante par un ensemble d'acteurs, aujourd'hui les RMNA ont pour la plupart passé le cap de la majorité. Ils sont à présent confrontés à d'autres enjeux, tels que le passage à la majorité, l'insertion sociale et professionnelle dans leur société d'accueil.

Occupant le poste de Gestionnaire financière administrative depuis 2015 dans l'ancienne unité RMNA de l'Aide aux migrants de l'Hospice général, j'ai, avec les années, identifié des besoins spécifiques chez ces jeunes notamment en termes de repères et de gestion administrative.

Au travers de ce travail, j'ai dans un premier temps effectué un état des lieux du contexte de l'asile en Suisse, puis une analyse des enjeux liés aux Ex-RMNA et ai terminé avec une recommandation concrète qui porte sur la création de l'association "Actions pour l'intégration des Ex-RMNA et Jeunes adultes issus de l'asile". L'objectif étant de participer à l'intégration et l'autonomisation de cette population. L'association sera un guichet d'informations pour les jeunes, et leur apportera un soutien administratif et social.



Table des matières

Déclaration	I
Remerciements	II
Résumé	III
Liste des figures	VI
1 Introduction	1
1.1 Méthodologie.....	2
1.2 Provenance et causes des départs	3
1.2.1 L'Erythrée	4
1.2.2 L'Afghanistan	4
1.2.3 Syrie.....	5
1.2.4 Somalie	5
1.3 La procédure d'asile en Suisse.....	6
1.3.1 Les requérants mineurs non accompagnés.....	7
1.4 Création d'une association.....	10
1.4.1 Pourquoi créer une association.....	10
1.4.2 Comment créer une association	10
2 ANALYSE DU CONTEXTE	12
2.1 L'Hospice général.....	12
2.2 Analyse SWOT	13
2.3 Analyse PESTEL	15
3 Restructuration de l'asile en Suisse	20
3.1 L'Agenda Intégration Suisse (AIS)	20
3.2 La réorganisation de l'Aide aux migrants.....	21
3.2.1 L'unité Jeunes adultes.....	21
4 Les Ex-RMNA	23
4.1 Le passage à la majorité	23
4.2 La situation administrative	24
4.3 L'accès à la formation	25
4.3.1 L'Accueil de l'Enseignement Secondaire II (ACCES II).....	26
4.3.2 Le Préapprentissage d'intégration (PAI).....	27
4.4 L'hébergement	29
4.5 Problématique	31
4.6 Les causes du problème et ses conséquences sur la société	32



5	Recommandations.....	33
5.1	L'association "Actions pour l'intégration des Ex-RMNA et Jeunes adultes issus de l'asile".....	33
5.1.1	Notre vision.....	33
5.1.2	Notre mission.....	33
5.1.3	Nos valeurs.....	33
5.1.4	Nos activités.....	34
5.1.5	Notre équipe.....	35
5.1.6	Nos partenariats :.....	35
5.1.7	Le modèle économique.....	36
5.1.8	Notre valeur ajoutée.....	36
6	Conclusion.....	38
	Bibliographie.....	39
	Annexes.....	44



Liste des figures

Figure 1: Les centres fédéraux pour requérants d'asile dans les six régions	7
Figure 2: Le SWOT.....	14
Figure 3: Map des parties prenantes autour d'un Ex-RMNA.....	30
Figure 4: Business model canvas (BMC).....	36



1 Introduction

L'Europe connaît depuis 2010 la plus grande crise migratoire depuis la seconde guerre mondiale. En effet, les printemps arabes, les régimes autoritaires, la pauvreté sur le continent africain, le réchauffement climatique, le contexte instable au Moyen-Orient avec les guerres en Irak et en Syrie, sont autant de raisons qui ont poussé des milliers de personnes à venir chercher refuge en Europe.

L'année 2015 représente néanmoins l'apogée de cette crise. La méditerranée centrale était alors la porte d'entrée principale des migrants pour l'Europe. Cependant, une nouvelle voie de migration dénommée « la route des Balkans » a vu affluer cette même année, plus d'un million de migrants aux portes de l'Europe.

Du côté Suisse, l'impact de cette vague migratoire s'est également fait ressentir même si elle a été moindre en comparaison aux Etats Européens. A la fin de l'automne 2015, le dispositif d'asile Suisse était saturé. En effet, nous sommes passés de 23'765 demandeurs d'asile en 2014 à 39'523 en 2015, soit une augmentation de 66%. Les principaux pays de provenance des migrants étaient l'Erythrée, l'Afghanistan, la Syrie, la Somalie.

Parmi ces demandeurs d'asile figurait une population particulièrement vulnérable que sont les Requérants Mineurs non accompagnés (RMNA). Il s'agit d'enfants arrivés seuls dans notre pays, c'est-à-dire sans parents ni représentants légaux et qui ont adressé une demande d'asile en Suisse. Leur nombre a également augmenté passant de 795 en 2014 à 2'736 personnes en 2015, soit une augmentation de 244% au niveau national. A noter qu'à leurs arrivées, 66% d'entre eux avaient entre 16 et 17 ans et 25% entre 13 et 15 ans, selon les statistiques communiquées sur les RMNA par le Secrétariat d'Etat aux migrations - SEM. Ainsi, Genève comptabilisait plus de 200 RMNA en 2016. Au vu de la situation complexe, différentes mesures ont été prises par les autorités cantonales pour accueillir ces RMNA.

Cinq ans après, les RMNA arrivés en 2015, sont pour la plupart des jeunes adultes. Ils sont d'ailleurs couramment désignés par les termes "Ex-RMNA" ou "Jeunes adultes". Les instances étatiques et la société civile ont ardemment œuvrés et continuent de le faire pour permettre aux "Ex-RMNA" d'avoir un bon ancrage sur leur terre d'accueil, ce qui facilitera leur intégration durable. Mais peut-on considérer que la prise en charge est



optimale et couvre l'ensemble des besoins des jeunes qui sont amenés à devenir acteurs dans la société ?

Au travers de ce projet, je souhaite impacter positivement la vie de ces jeunes adultes en répondant à des besoins que j'aurais décelés suite à mon analyse, leur permettant de mieux appréhender certaines réalités.

1.1 Méthodologie

Travaillant depuis 2015 dans l'ancienne Unité RMNA à l'Aide Migrants de l'Hospice général (HG) en tant que Gestionnaire financière administrative (GFA), j'ai été directement confrontée à l'arrivée massive des RMNA dans notre canton. Au plus fort de la crise, soit pendant les mois d'août, septembre et octobre 2015, nous avons eu à accueillir mensuellement près de 30 RMNA. Les Assistants sociaux et les GFA, ont travaillé dans l'urgence afin de répondre aux besoins de ces jeunes qui avaient principalement des besoins physiologiques et de sécurité selon la pyramide de Maslow. Par ailleurs, chaque jeune doit être considéré dans sa singularité car les parcours migratoires des uns et des autres sont très différents et certains portent encore les traumatismes de leurs voyages.

Depuis 2015, j'ai vu se tisser autour des jeunes un réseau d'acteurs assez dense, dont font partie l'Hospice général, les associations dont le Service social international (SSI), Païdos, Reliance, Le collectif Lutte des MNA, l'AMIC, la Consultation Santé Jeunes (CSJ), les familles relais ou encore les familles d'accueil publiques. Il y a donc énormément d'acteurs autour des jeunes. Ceci dit, de par ma pratique professionnelle, j'ai constaté que les besoins des jeunes se sont complexifiés avec le temps. Cela peut notamment être lié à leur accession à la majorité ainsi qu'à tous les devoirs et obligations qui peuvent en découler, ou encore à leur accès à d'autres sources de revenus telles que la bourse scolaire ou le salaire d'apprentissage qui complexifient à juste titre la compréhension par les jeunes du calcul du budget mensuel effectué par l'HG.

Je souhaiterais apporter des solutions concrètes aux besoins décelés. Afin d'atteindre l'objectif visé, j'ai commencé par me documenter sur la crise migratoire de 2015, en me focalisant principalement sur la prise en charge des RMNA arrivés en Suisse et



attribués au canton de Genève. Puis, j'ai jugé nécessaire d'aller rencontrer les professionnels qui travaillent avec ma population cible. C'est ainsi que j'ai réalisé trois entretiens : un premier entretien avec l'ancien Responsable du foyer de l'Etoile M. Roland Rexhepi, un autre avec la Responsable de la nouvelle unité "Jeunes adultes" M. Chuit, puis un dernier entretien avec un assistant social de l'unité "Jeunes adultes" M. Froidevaux.

J'ai ensuite continué avec une analyse SWOT me permettant de déceler les forces et faiblesses de l'HG, institution qui prend en charge les Jeunes adultes ainsi qu'une analyse du macro-environnement avec l'usage de l'outil PESTEL. En outre, j'ai aussi pu faire des recherches relatives aux modalités de création d'une association ainsi que des partenaires et assistants sociaux bénévoles pouvant soutenir le projet.

Comme énoncé précédemment, les Jeunes adultes sont entourés par de nombreux acteurs associatifs et institutionnels. Je souhaitais toutefois apporter ma pierre à l'édifice en aidant ces jeunes que j'ai vu grandir et à qui je me suis attachée.

Enfin, ce projet me permettra de mieux connaître les acteurs du réseau social genevois et de savoir qui solliciter au moment opportun. En effet, le poste que j'occupe à l'HG ne m'a permis d'avoir qu'une vision partielle dudit réseau.

1.2 Provenance et causes des départs

Nous vivons dans un monde globalisé semblable à un village où les problèmes géopolitiques d'autres pays peuvent directement impacter la Suisse. Nous l'avons constaté avec la crise migratoire de 2015, qui a vu affluer dans notre pays de nombreux migrants cherchant une terre d'asile.

En 2015, la Suisse a enregistré 39'523 demandes d'asile comparativement à 2014 où le chiffre s'élevait à 23'765. Parmi ces demandeurs d'asile, 2'736 étaient des RMNA en provenance de diverses régions autour du globe.

Ci-après la liste des principaux pays de provenance des RMNA ainsi que le nombre de demandes d'asile enregistrées pour l'année 2015¹:

¹ Site du Secrétariat d'Etat aux migrations



- Erythrée: 1'191
- Afghanistan: 909
- Syrie: 228
- Somalie: 109
- Irak: 40
- Éthiopie: 36
- Guinée: 30
- Gambie: 27

J'ai décidé de me focaliser sur les quatre premiers pays de provenance des migrants, soit l'Erythrée, l'Afghanistan, la Syrie et la Somalie, afin de mieux comprendre les contextes géopolitiques et les raisons qui poussent les nationaux sur les routes de l'exil.

1.2.1 L'Erythrée

L'Erythrée est un pays relativement jeune, situé dans la corne de l'Afrique. On y recense environ 3'598'758 habitants. Depuis son indépendance en 1993, le pays est dirigé par le même président M. Isaias Afewerki et son parti unique "le Front populaire pour la démocratie et la justice" (FPDJ). Le pays est entré en guerre contre l'Ethiopie entre 1998 et 2000 concernant les frontières communes des deux pays. Suite à cette guerre, un service national d'une durée illimitée dans un domaine civil ou militaire a été instauré pour l'ensemble des Erythréens. De nombreuses libertés sont restreintes dans le pays, notamment celle du libre choix du culte et celle liée à la presse. De plus, on y recense de nombreux cas de violation des droits de l'homme - tortures et détentions arbitraires. Les raisons qui poussent les Erythréens à émigrer sont essentiellement liées aux violations des droits de l'homme, au service national illimité ainsi qu'au manque de liberté d'expression.

1.2.2 L'Afghanistan

La République islamique d'Afghanistan est un État d'Asie centrale peuplé de plus de 37'000'000 d'habitants. Depuis la guerre d'Afghanistan 1979 - 1989, qui opposa le régime communiste Afghan aux Moudjahiddins, le pays est le théâtre de différents conflits armés. Différents groupes sont responsables de cette instabilité. On peut



notamment citer les Talibans, l'Etat Islamique - EI, les différentes milices locales ainsi que les groupes criminels. Selon les Nations Unies, on dénombre plus de 35'000 morts entre 2009 et 2019 et près de 65'000 blessés. Les droits de l'homme sont bafoués dans le pays. Le gouvernement afghan n'arrive pas à protéger les citoyens des exactions menées par les différents groupes précédemment cités. La population manque de perspectives. Les raisons qui poussent les Afghans à fuir leur pays sont principalement liées aux violations des droits humains et à l'instabilité qui règne dans le pays.

1.2.3 Syrie

La Syrie est un pays du Proche-Orient, peuplé d'environ 16'906'283 habitants selon le recensement de 2018. Depuis 2011, le pays est miné par une guerre civile qui n'en finit plus, engendrant une grave crise humanitaire et économique. La guerre a causé plus de 500'000 morts. Selon l'agence des Nations-Unies pour les Réfugiés, environ 11 millions de personnes ont dû fuir la Syrie depuis 2011, dont 5,5 millions ont été reconnues comme des réfugiés. La plupart des exilés vivent dans les pays limitrophes dont le Liban, la Turquie, la Jordanie, mais nombreux d'entre eux toquent aux portes Européennes et Suisses chaque année. Sur le terrain, environ 13 millions de personnes dépendent de l'aide d'urgence apportée par les Nations-Unies. Le conflit est très complexe et des accords n'ont toujours pas pu être trouvés. En résumé, la guerre est donc le motif principal de départ des syriens de leur pays.

1.2.4 Somalie

La Somalie est située dans la corne de l'Afrique. Ancienne colonie italienne, le pays accède à l'indépendance en 1960. Suite à un coup d'État organisé par les militaires en 1969, le général Siad Barre se voit porter à la tête du pays où il instaure un régime autoritaire. La guerre civile somalienne débuta en 1991 avec la destitution du pouvoir du général Barré et la lutte pour le pouvoir. Le pays ne dispose plus dès lors de structure étatique centrale. En 1992, une terrible famine frappe le pays, faisant 300'000 morts. Des régions internes au pays ont déclaré leur indépendance et leur autonomie, il s'agit du Somaliland et du Puntland. Malgré les efforts entrepris par la communauté internationale pour rétablir la paix avec la mise en place d'un gouvernement somalien



de transition, le pays reste éclaté, rongé par la corruption, la violence et à la solde des forces claniques, des chefs de guerre, des forces islamistes. Les somaliens fuient donc principalement leur pays pour échapper aux violences, à la famine, aux manques de perspectives.

Suite à cette analyse, nous pouvons conclure que les migrants partent principalement de leur pays à cause des guerres et de l'instabilité qu'elles génèrent, des atteintes aux droits de l'homme, notamment les restrictions des libertés, ainsi que des manques de perspectives. Ceci dit, il y a une partie des migrants arrivés en Suisse en 2015 qui proviennent de pays dits en paix tels que l'Ethiopie, la Gambie et la Guinée. Même s'il peut exister dans certains de ces pays des régimes autoritaires où des manquements à la liberté d'expression, la plupart des individus qui partent de ces pays le font généralement pour des raisons économiques.

1.3 La procédure d'asile en Suisse

Une fois arrivé sur le sol Suisse, le RMNA doit effectuer une demande d'asile, c'est cet acte posé qui enclenche la procédure d'asile. Je m'attarderai ici sur la procédure d'asile en vigueur en 2015 étant donné que c'est l'année de référence que j'ai choisie, puis je mettrai en exergue les nouveautés.

Les requérants d'asile étaient dans un premier temps hébergés dans les centres d'enregistrement et de procédure (CEP) du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Ils devaient alors fournir des données personnelles sur eux, leurs empreintes digitales étaient relevées et une photo était prise afin d'identifier s'il s'agissait bien de la première demande d'asile en Suisse. Ensuite, le dossier du requérant était alors envoyé à la direction des procédures d'asile du SEM qui sera amenée à rendre la décision de première instance dans les dix jours. Dans la majorité des cas, la procédure d'asile en première instance se terminait au CEP et la durée de séjour dans ledit centre ne doit pas dépasser les 90 jours. Lorsque le CEP n'arrivait pas à statuer sur une demande d'asile, le requérant d'asile pouvait être attribué à un canton en attente d'éléments permettant de rendre une décision d'asile. Les requérants d'asile étaient alors attribués à différents cantons en fonction d'une clé de répartition qui correspond à 5.6% pour le canton de Genève. Cette clé de répartition se base sur le rapport entre la population dudit canton et la population suisse totale.

L'asile est un domaine très mouvant. Suite à la révision de la loi sur l'asile, depuis le 1er mars 2019, la majorité des procédures d'asile sont bouclées dans un délai de 140 jours. Ces procédures accélérées sont menées dans six régions, chacune disposant d'un centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) permettant d'assumer les démarches liées à la procédure. On retrouve désormais dans les CFA, les collaborateurs du SEM, les juristes, les requérants d'asile. Ces derniers ont été regroupés afin d'apporter une certaine efficacité dans le traitement des dossiers. En ce faisant, le gouvernement veut éviter les procédures d'asile qui s'étalent sur la durée afin de réduire le nombre de personnes en attente de décision sur le territoire. Cette nouvelle procédure d'asile envisage de faire d'importantes économies.

Figure 1: Les centres fédéraux pour requérants d'asile dans les six régions



Source : Secrétariat d'Etat aux migrations, 2020

1.3.1 Les requérants mineurs non accompagnés

M. Roland Rexhepi, ancien responsable du Foyer de l'Etoile m'a expliqué de manière détaillée, lors d'un entretien, les différentes étapes qui intervenaient lors de la prise en charge du RMNA une fois arrivé à Genève en 2015. Certaines de ces étapes restent valables encore aujourd'hui.



Pour débiter, l'HG recevait l'information du SEM relative à l'arrivée d'un RMNA dans le canton. Une fois arrivé à Genève, le RMNA était pris en charge au Centre administratif du Bouchet où il recevait, entre autres, un kit d'accueil de nourriture, la remise d'une avance de CHF 100.-, la fourniture d'une carte pour les transports publics, une carte d'assurance maladie provisoire, ainsi qu'un bon de taxi pour rejoindre le lieu d'hébergement qui était généralement le foyer de l'Etoile pour les mineurs âgés de plus de 15 ans. Les mineurs de moins de 15 ans étaient quant à eux placés dans les foyers de la Fondation officiel de la Jeunesse (FOJ). Les RMNA pouvaient également être placés en famille élargie auprès d'oncles ou tantes et plus rarement auprès de familles d'accueil publiques.

Une infirmière du Programme santé migrants (PSM) examinait ensuite le RMNA pour vérifier son état de santé général et détecter des maladies telles que la gale ou la tuberculose.

Une fois arrivé au foyer de l'Etoile, le RMNA était reçu par un éducateur qui lui remettait un kit de cuisine et de nourriture, lui présentait le foyer, ainsi que des pairs de sa communauté.

Avait alors lieu quelques jours plus tard, un premier entretien avec le référent social qui avait plusieurs objectifs : expliquer au jeune les règles du foyer, lui faire remplir un questionnaire du SEM afin de comprendre son parcours migratoire et identifier si possible sa famille en Europe, apprendre à connaître le jeune, estimer son niveau scolaire, lui expliquer le lieu où effectuer ses achats quotidiens et remplir son dossier administratif. En effet, entre sept jours et un mois après l'arrivée du RMNA, l'HG réalisait la saisine, qu'elle adressait au Tribunal de première instance (TPAE) qui se chargeait de nommer un représentant légal. Il s'agissait généralement d'un collaborateur de l'unité RMNA du Service de protection des mineurs (SPMI).

Une demande d'inscription était ensuite adressée à l'Accueil du secondaire II (ACCES II) si le RMNA était âgé de 16 ans et plus, et au cycle d'orientation si le RMNA était âgé de 15 ans. L'école commençait ensuite dans les deux voire trois semaines suivant l'inscription. C'était une étape importante car elle permettait au RMNA de reprendre des habitudes et d'avoir un certain rythme de vie. Au plus fort de la crise migratoire, l'ACCES II n'était pas en mesure de répondre à la demande de scolarisation. Grâce à l'entremise de l'association Païdos, les primos-arrivants ont pu bénéficier d'un accueil



socio-éducatif, psycho-pédagogique ainsi que d'une animation socio-culturelle en attendant l'ouverture de classes supplémentaires. Cette aide au RMNA a débuté fin 2015 pour prendre fin en 2017.

L'intégration des RMNA dans leur nouvel environnement a toujours représenté un enjeu majeur. Le SSI a mis en place un système de parrainage pour le RMNA communément nommé " Famille relais". Il s'agit de familles genevoises qui s'engagent sur une durée de neuf mois à inviter régulièrement le jeune parrainé à passer des moments de partages autour d'un repas ou de loisirs. C'est une excellente opportunité pour le RMNA de s'ancrer davantage dans son milieu en ayant une personne de référence qui lui accorde écoute, soutien en lui permettant également d'apprendre la langue française. Les RMNA étaient également intégrés à diverses activités et événements, notamment la course de l'escalade. Le but étant qu'ils puissent sortir de leur isolement et rencontrer d'autres personnes qui ne soient pas issues de l'asile comme eux.

Enfin, une infirmière présente plusieurs fois par semaine au foyer de l'Etoile, pouvait également répondre aux besoins des RMNA chez qui des troubles pouvaient émerger dans les deux à trois mois suivants leurs arrivées. Cette dernière facilitait la mise en place d'un suivi adapté auprès d'un psychologue.

Les RMNA sont une population très spécifique puisque ce sont à la fois des enfants et des migrants. De par leur statut, ils sont protégés et soumis à certaines lois et conventions :

Au niveau international : la Convention des droits de l'enfant - 1997 et la Convention de Genève relative au statut des réfugiés - 1951

Au niveau Fédéral : la Loi fédérale sur l'asile (Lasi), la Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) et le Code civil Suisse.

Au niveau cantonal : la Loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI)



1.4 Création d'une association

1.4.1 Pourquoi créer une association

En réalisant ce projet, mon objectif premier était de pouvoir impacter positivement la population cible. J'ai alors mené une recherche sur les différentes formes juridiques qui existaient afin de trouver celle qui conviendrait le mieux à ma démarche. Il s'est avéré que la forme associative correspondait parfaitement à mon besoin.

En effet, l'association n'a pas pour but de générer du profit mais au contraire elle poursuit un but idéal, qui se traduit pour moi par l'aide aux Ex-RMNA. Elle permet également de formaliser l'action menée par le groupe de bénévoles que nous serons et nous permettra d'avoir une certaine crédibilité ainsi qu'une visibilité auprès de notre cible, ainsi que de nos parties prenantes. Cette forme juridique est également relativement simple, puisqu'il n'y a pas besoin d'injecter des capitaux au départ pour constituer la structure. Elle est également inclusive car tous les membres peuvent participer à la prise de décision grâce au vote et l'association peut être titulaire d'un compte bancaire.

1.4.2 Comment créer une association

Les informations que j'ai trouvées sur la création d'une association proviennent principalement du " Guide du créateur d'entreprise sociale et solidaire" - APRES, du site CAGI - Centre d'accueil de la Genève internationale ainsi que du site "Bénévolat-Vaud". Ci-après, les éléments nécessaires à la création d'une association :

Membres

Pour créer une association, les associés physiques ou morales doivent être au minimum au nombre de deux. Il est cependant recommandé d'être au nombre de trois afin de faciliter la prise de décision par votation.

Statuts

Lors de l'assemblée générale constitutive, les statuts de l'association sont rédigés et adoptés. Ces derniers ne doivent pas être authentifiés par un notaire.



Organes

Selon le Code civil suisse art 60 et suivants, l'association doit se doter au minimum d'une Assemblée générale regroupant l'ensemble des membres de l'association, d'un comité composé au minimum d'un-e président-e, d'un-e trésorier-ère ainsi que d'un-e secrétaire. L'une de ces trois personnes doit être de nationalité suisse et résider sur le territoire.

La personnalité juridique

L'association dispose de la personnalité juridique, une fois que l'assemblée générale a adopté les statuts. Un procès-verbal y relatif doit être rédigé. L'inscription au registre du commerce ne prévaut donc pas pour l'acquisition de la personnalité juridique.

L'enregistrement

L'inscription au registre du commerce est en principe facultative sauf si l'association exerce une activité commerciale ou est soumise à l'obligation de révision de ses comptes.

La Responsabilité à l'égard des tiers

Les membres de l'association ne répondent en aucun cas personnellement envers des Tiers. Seul le patrimoine de l'association peut répondre des engagements envers des Tiers.



2 ANALYSE DU CONTEXTE

Depuis 2015, le contexte migratoire a énormément évolué. Désormais, nous ne sommes plus dans l'urgence liée au pic d'arrivées. De nombreux enjeux, dont l'insertion sociale et professionnelle, se sont dessinés notamment pour la population des Ex-RMNA. Différents événements et revendications ont conduit le Conseil d'Etat à se positionner sur une meilleure prise en charge des RMNA dans le canton. Cette décision a ainsi eu des répercussions sur l'organisation de l'Unité RMNA de l'AMIG. En effet, l'unité RMNA a été scindée en deux : d'une part nous avons une équipe nommée "RMNA" qui s'occupe uniquement des mineurs du foyer de l'Etoile et de l'autre part, une équipe nommée "Jeunes majeurs" qui elle s'occupe des Ex-RMNA.

Avant de pouvoir proposer une solution concrète, il est important de passer par la phase d'analyse. Je vais donc porter mon analyse sur l'Hospice Général. L'usage d'outils d'analyse appris lors de mon cursus à la Haute école de gestion (HEG), soit le PESTEL et le SWOT vont me permettre de mieux comprendre le macro-environnement de l'institution ainsi que ses forces et faiblesses.

2.1 L'Hospice général

Fondée en 1575, l'Hospice général est une institution publique autonome d'aide sociale qui est placée sous la surveillance du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS).

L'HG vient en aide aux personnes démunies qui traversent des difficultés passagères dans leurs vies afin de leur permettre un retour durable vers l'autonomie. L'institution se définit comme étant un acteur du mieux-vivre ensemble au sein du paysage genevois. De plus, elle organise et encourage des actions de cohésion sociale.

En termes d'organisation interne, l'institution est divisée en plusieurs fonctions dont les Ressources humaines, les Finances, les Services centraux, l'Action sociale (ASOC), l'Aide aux Migrants (AMIG) et les Activités Séniors. L'essentiel de son activité se concentre néanmoins sur les fonctions ASOC et AMIG.



Elle emploie plus de 1'200 collaborateurs dont une grande majorité est constituée d'assistants sociaux, de gestionnaires financiers administratifs et de secrétaires sociales.

Dans le cadre de ce travail, nous allons nous attarder sur la fonction AMIG de l'HG. L'Aide aux migrants accueille et assiste les requérants d'asile attribués par le SEM au canton de Genève. Ses objectifs principaux sont l'accueil, l'aide sociale et financière, l'accès aux prestations de soins, l'hébergement, ainsi qu'aux mesures d'insertion et d'intégration des populations suivies. L'organisation interne de la fonction AMIG s'articule autour de trois services principaux²:

- Le service des prestations sociales individuelles (PSI) comprend les unités chargées de l'accueil administratif, des prestations sociales, administratives et financières.
- Le service Hébergement comprend les centres d'hébergement collectif (CHC) et les unités responsables de la gestion du parc d'hébergement.
- Le service Intégration comprend les unités en charge des mesures d'insertion sociales et professionnelles

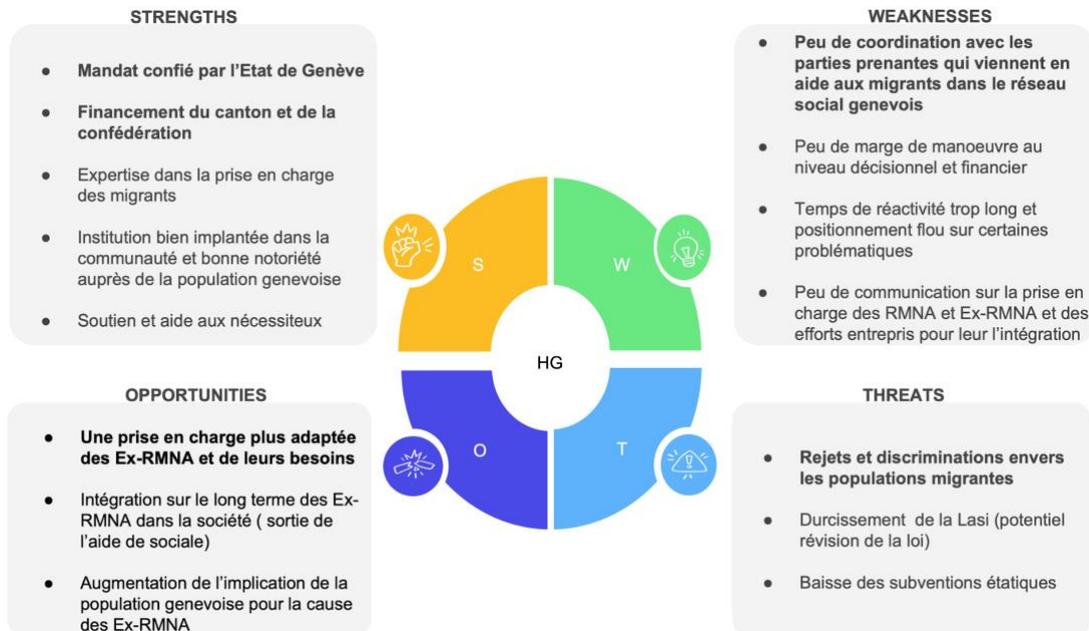
Il est important de relever que la structure de l'AMIG telle que présentée est amenée à changer très prochainement. Ce point sera détaillé dans la partie 3 du rapport.

2.2 Analyse SWOT

La matrice SWOT représente un outil d'analyse stratégique pour les entreprises puisqu'elle permet de déceler de nouveaux domaines d'activités stratégiques. L'étude des forces et faiblesses de l'Hospice général ainsi que des menaces et opportunités de son environnement, m'aiguilleront dans la prise de décision en ce qui concerne mon projet de création d'association.

² Guide du bénévolat à l'Aide aux migrants

Figure 2: Le SWOT



L'analyse SWOT a mis en lumière les faiblesses de l'Hospice général ainsi que les menaces liées à son environnement. En termes de faiblesses, l'Hg manque de coordination avec les parties prenantes qui viennent en aide aux migrants, or, ces associations constituent une réelle plus-value car elles complètent l'éventail de prestations proposées par l'institution. Une réelle réflexion de fond doit être menée sur cette problématique afin de formaliser et clarifier le champ d'intervention des associations auprès des migrants.

En termes de menaces, la baisse des subventions ainsi que le rejet et les discriminations envers les populations migrantes risquent de rendre d'autant plus difficile à mener, la mission de l'Hospice général. L'institution doit davantage communiquer sur les actions menées en faveur des migrants auprès de la population locale et par ailleurs l'impliquer et la sensibiliser à la cause afin de créer des ponts. L'ensemble de ses actions concourent à favoriser la paix et la cohésion sociale. L'institution a donc tout avantage à fournir des efforts pour mitiger les risques décelés dans l'analyse SWOT.



2.3 Analyse PESTEL

L'analyse PESTEL permet d'identifier des facteurs du macro-environnement pouvant avoir un impact sur le fonctionnement d'une entreprise. Nous allons ainsi parcourir ci-après, les aspects politiques, économiques, sociologiques, technologiques écologiques et légaux relatifs à l'Hospice général.

Politique

La Confédération Suisse et les Cantons ont lancé l'Agenda intégration Suisse (AIS). Il s'agit d'un programme national en vigueur depuis le 1er mai 2019. Ce programme vise à intégrer plus rapidement les personnes admises à titre provisoire (permis F), ainsi que les réfugiés (permis B) dans le monde du travail et dans la société plus généralement. L'objectif étant que ces personnes ne soient plus dépendantes de l'aide sociale et puissent activement participer à l'économie dans leur pays d'accueil.

Au niveau cantonal, la problématique liée à la prise en charge des RMNA a été portée haut, aussi bien par la société civile que par les travailleurs sociaux. Les plaintes ont été entendues puisque le Conseil d'Etat via l'entremise du Département de l'instruction publique (DIP) a mandaté la Haute école de travail social (HETS) pour mener une étude sur les besoins des RMNA. Par ailleurs, le mandat confié à la HETS constitue la première recommandation formulée par la Cour des Comptes suite à l'audit de gestion et de conformité effectuée sur les RMNA et publié en février 2018.

Suite à la réalisation du rapport HETS intitulé "Vers une prise en charge holistique et dynamique des besoins des enfants et des jeunes migrant-e-s à Genève", publié en octobre 2019, la délégation du Conseil d'Etat à la migration a décidé d'un plan d'action impliquant trois départements, à savoir le Département de la cohésion sociale (DCS), le DIP et le Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES). Selon ce rapport, les lieux de vie et modalités d'hébergement des RMNA et EX-RMNA devront être revus. Des mesures pour favoriser la formation ainsi que l'insertion professionnelle devront être mises en place pour ces jeunes. Enfin, une meilleure coordination entre les acteurs de la santé notamment psychique est exigée.



Economique

La prise en charge des coûts liés à l'asile est non négligeable pour notre pays. A partir de l'attribution d'une personne à un canton, la Confédération verse aux cantons des forfaits servant à couvrir les dépenses liées à l'aide sociale, l'assurance maladie obligatoire ainsi que les frais d'encadrement.

L'entrée en vigueur le 1er mars 2019 de la nouvelle loi sur l'asile a conduit à la restructuration de la procédure d'asile. Celle-ci est désormais traitée de manière accélérée et à réduire les coûts. Cette réduction des coûts se répercute dans les forfaits octroyés par la Confédération aux cantons en ce qui concerne les forfaits d'aide d'urgence. Cette aide garantit aux personnes déboutées et devant quitter le territoire un minimum vital. Par ailleurs, dans un de ses communiqués, le SEM souhaite travailler davantage avec les cantons afin d'intensifier les renvois de Suisse des personnes déboutées.

Avec la mise en place de l' AIS les forfaits fédéraux liés à l'intégration des personnes admises provisoirement et des réfugiés sont passés de CHF 6'000.- à CHF 18'000.- par personne. Par ailleurs, la mise en œuvre de l' AIS incombe aux cantons et le versement des forfaits a débuté. Entre mai et novembre 2019, la Confédération a versé environ CHF 121,4 millions aux cantons.

Sociologique

La Suisse a une tradition humanitaire, en raison notamment de son lien avec la Croix Rouge. De par sa neutralité, elle s'arrogue le droit d'accueillir en son sein les personnes fuyant des persécutions ou des guerres. C'est ainsi qu'elle a vu arriver depuis des siècles sur ses terres des populations en provenance de diverses régions du monde. Aujourd'hui la population étrangère recensée sur le territoire national atteint les 25%. Il ne faut pas oublier les migrants de 1^{ère}, 2^{ème}, et de 3^{ème} génération qui se sont naturalisés Suisses.

La Suisse est très diverse, cela se ressent même au travers des différentes régions qui la composent, des langues et des spécificités culturelles. Une ville comme Genève est assez représentative de ce brassage de population.

Ceci dit, l'arrivée massive d'étrangers est souvent mal perçue par la population. Certains nationaux craignent notamment :



- De se retrouver en concurrence sur le marché de l'emploi avec les étrangers
- Que les étrangers ne soient là que pour profiter de l'aide sociale,
- L'insécurité qu'ils attribuent systématiquement aux étrangers,
- La perte de la culture indigène notamment les codes et valeurs du pays
- La perte la paix sociale.

Afin de répondre aux inquiétudes de cette partie de la population, il est nécessaire que les moyens soient investis par l'Etat pour améliorer l'intégration des populations migrantes. Ces individus doivent absolument faire partie de la société dans laquelle ils vivent. L'intégration se reflète économiquement - avoir un emploi ; socialement - entretenir des relations avec la population locale et être impliqué dans la communauté.

L'enjeu lié à l'intégration est d'autant plus important pour les Ex-RMNA puisque ce sont de jeunes personnes amenées à devenir acteurs à part entière dans la société.

Technologique

Le domaine de l'asile est amené à changer régulièrement. Aussi l'actuel AMIG était auparavant l'Association genevoise des centres d'accueil pour candidats à l'asile (l'AGECAS). Que ce soit imposé par la confédération, ou par le canton, les différents changements poussent à des améliorations constantes du système de prise en charge des migrants. Cela permet d'avoir une prise en charge toujours plus performante, pouvant répondre au mieux aux besoins des usagers.

Par ailleurs, la Suisse manque de main-d'œuvre qualifiée selon une étude réalisée par le Groupe Adecco Suisse en 2018. Les secteurs concernés sont ceux de la technique, de la fiduciaire, de la construction de machines et l'usinage de métaux ou encore de l'ingénierie. Les personnes réfugiées représentent une opportunité pour la Suisse car elles sont amenées à rester durablement sur le territoire et une fois formées, elles pourront venir résoudre la problématique liée à la main-d'œuvre.

Écologique

Le réchauffement climatique est une thématique qui préoccupe de plus en plus les Etats et les individus de par le monde. En effet, différents enjeux y sont liés. Depuis quelques années, on a vu émerger un nouveau type de migrants ; il s'agit des migrants climatiques. Les longues sécheresses, les inondations, les tremblements de terre et



autres catastrophes naturelles poussent les gens à partir de leur pays. Environ 280 millions de personnes dans le monde seront contraintes de quitter leur pays pour des raisons climatiques, c'est ce que rapporte le quatrième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Ainsi, la Suisse pourrait dans les années à venir connaître un afflux massif de réfugiés climatiques ; or le pays n'accorde pas à l'heure actuelle à ce type de migrants une protection en leur reconnaissant la qualité de réfugiés. Par ailleurs, l'Organisation Suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) exhorte la Suisse à la mise en place d'une politique sûre pour ces populations, puisque dans l'avenir la raison poussant à l'immigration sera principalement l'écologie.

En termes d'écologie, on peut également évoquer le manque de connaissance des réfugiés relatifs à la durabilité. Une fois en Suisse, les réfugiés ne savent pas forcément que différents matériaux doivent être recyclés et certains comportements tels que jeter ses ordures à même le sol et non dans une poubelle, peuvent générer de la pollution et la salissure de la ville.

Légal

Le domaine de l'asile est régi en Suisse par la Loi fédérale sur l'asile (Lasi). Entrée en vigueur le 1er octobre 1999, cette loi détermine les modalités relatives à l'octroi de l'asile, à la reconnaissance du statut de réfugiés, à la protection accordée à ceux qui en ont besoin en Suisse, ainsi qu'aux conditions de renvoi des personnes dans leur pays d'origine. Le 5 juin 2016, le peuple Suisse a voté en faveur d'une révision de la Lasi. Le projet de loi visait à accélérer les procédures d'asile, regrouper l'ensemble des acteurs clés de la procédure dans un même lieu et garantir que les procédures soient menées dans le respect des normes étatiques. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1er mars 2019. Par ailleurs, le SEM précise que la Lasi est basée sur la Convention de Genève relative au statut des réfugiés signée le 28 juillet 1951 par la Suisse.

La Loi fédérale sur les étrangers quant à elle, règle les modalités relatives au séjour des étrangers dans le pays et met l'accent sur l'intégration de ces derniers. Ci-après, quelques principes figurant dans la loi :



- « *L'intégration des étrangers vise à favoriser la coexistence des populations suisse et étrangère sur la base des valeurs constitutionnelles ainsi que le respect et la tolérance mutuels.*
- *Elle doit permettre aux étrangers dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle.*
- *L'intégration suppose d'une part que les étrangers sont disposés à s'intégrer, d'autre part que la population suisse fait preuve d'ouverture à leur égard.*
- *Il est indispensable que les étrangers se familiarisent avec la société et le mode de vie en Suisse et, en particulier, qu'ils apprennent une langue nationale. »*

En ce qui concerne la protection des enfants, la Suisse a ratifié en 1957 la Convention des droits de l'enfant. Elle se doit donc de respecter tous les droits de l'enfant qui y sont listés.

“Les Etats parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation.”

(Article 2, Convention des droits de l'enfant)

La Loi fédérale sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ) vise à promouvoir la mise en place d'activités bénéfiques au bien-être des enfants et jeunes. Par ailleurs, la loi définit la notion de jeune jusqu'à l'âge de 25 ans.

Au niveau cantonal, on retrouve la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) qui vise à prévenir l'exclusion sociale et à favoriser la réinsertion sociale et professionnelle. Les prestations versées par l'HG en termes d'aides sociales sont basées sur le règlement d'application de cette loi, soit la RIASI.

Aujourd'hui, nous remarquons que le cadre réglementaire complexe dont dépendent les RMNA et Ex-RMNA est en “friction”. D'un côté, le champ de l'asile leur fixe des restrictions et obligations et, de l'autre, la Convention du droit de l'enfant leur reconnaît des droits fondamentaux que les Etats se doivent d'appliquer.



3 Restructuration de l'asile en Suisse

3.1 L'Agenda Intégration Suisse (AIS)

La restructuration du domaine de l'asile en Suisse a permis d'accélérer les procédures d'asiles. Ainsi les requérants d'asile sont plus rapidement fixés sur leur sort : à savoir si leur devenir est en Suisse ou non. En effet, la Confédération a constaté qu'après plusieurs années passées dans le pays, les personnes admises à titre provisoire (AP) et les réfugiés (R) ne réussissaient pas à trouver un emploi, étaient principalement dépendants de l'aide sociale et créaient peu de liens avec la population résidente.

Il existe dans chaque canton, des programmes d'intégration cantonaux (PIC) regroupant l'offre d'encouragement spécifique à l'intégration. Au travers de l'AIS, la Confédération et les cantons souhaitent débiter beaucoup plus en amont et de manière plus soutenue des mesures spécifiques.

Ci-après, les cinq principaux objectifs visés par l'AIS :

- *“Que tous les R/AP atteignent un niveau de connaissance de la langue correspondant à leur potentiel. Que trois ans après leur arrivée en Suisse, ils disposent tous de connaissances de base de la langue (au moins de niveau A1) leur permettant de gérer leur quotidien.*
- *Que 80% des enfants relevant du domaine de l'asile qui arrivent en Suisse entre zéro et quatre ans soient en mesure de se faire comprendre dans la langue parlée à leur lieu de domicile (niveau A1 au minimum) dès le début de leur scolarité obligatoire.*
- *Que, cinq ans après leur arrivée, deux tiers des R/AP âgés de 16 à 25 ans suivent une formation post-obligatoire.*
- *Que, sept ans après leur arrivée, la moitié des R/AP soient durablement intégrés dans le marché primaire du travail.*
- *Que, sept ans après leur arrivée, tous les R/AP connaissent bien le mode de vie en Suisse et entretiennent des contacts avec la population locale.”*

Pour atteindre ces objectifs, les cantons recevront un financement de la Confédération s'élevant à CHF 18'000.- pour chaque AP et R que le SEM leur assignera.

L'AIS est applicable pour les personnes ayant reçu une décision de protection par le SEM après le 01.05.2019 et étant titulaires d'un permis B, F réfugié ou F admission provisoire. La population des EX-RMNA est donc totalement exclue des mesures proposées par l'AIS.



3.2 La réorganisation de l'Aide aux migrants

L'AMIG a mené une étude sur l'expérience migratoire, puis des réflexions sur les thématiques de l'accueil, de l'accompagnement social adapté, de la primo-information et de l'insertion socioprofessionnelle. Pour répondre aux exigences du l' AIS et du PIC, elle va réorganiser sa structure interne et développer des prestations plus adaptées aux bénéficiaires dont elle a la charge. Vous trouverez dans les annexes, le nouvel organigramme du département.

3.2.1 L'unité Jeunes adultes

Suite à la décision du Conseil d'Etat de confier la prise en charge des RMNA à la Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ), l'ancienne équipe RMNA a été scindée en deux. D'une part, nous avons une équipe constituée d'éducateurs qui prend en charge uniquement les mineurs du foyer de l'Etoile, sous l'appellation "RMNA"; et de l'autre part, nous avons une équipe constituée d'une dizaine d'assistants sociaux, de deux assistantes sociales en intervention communautaire basée au centre de l'Etoile et de deux gestionnaires financières, qui prend en charge les Ex-RMNA.

La population suivie dans l'unité Jeunes adultes est âgée entre 18 et 25 ans. De plus, les bénéficiaires doivent être en formation ou à la recherche d'une formation.

Pour M. A. Froidevaux Assistant social dans l'unité que j'ai eu l'opportunité d'interviewer, *"la mission de l'équipe Jeunes adultes consiste à accompagner des jeunes majeurs issus de la migration et de l'asile vers une insertion socioprofessionnelle à long terme. De plus, cet accompagnement doit être adapté, flexible et prendre en compte le besoin du jeune."*

Pour l'instant, près de 200 jeunes sont suivis par l'unité qui a été créée il y a moins d'un an, mais leur nombre est amené à augmenter progressivement puisque les majeurs actuellement pris en charge dans les unités pour adultes de l'AMIG, seront peu à peu transférés dans l'unité Jeunes adultes afin que ces derniers puissent eux aussi bénéficier d'un meilleur suivi.

On estime aujourd'hui à plus de 1000, le nombre de jeunes suivis à l'AMIG et étant âgés entre 18 et 25 ans. Aussi, si l'unité venait à absorber cette masse de bénéficiaires, il faudrait également augmenter les dotations en termes d'équivalent temps plein afin



que le suivi spécifique apporté par cette unité fasse toujours sens et que les assistants sociaux ne soient pas à nouveau contraints d'effectuer un suivi quantitatif et non qualitatif.



4 Les Ex-RMNA

Les Ex-RMNA sont donc les requérants d'asile mineurs non accompagnés qui ont désormais atteint la majorité. La grande partie d'entre eux, est arrivée en Suisse entre 2015 et 2016 et était principalement âgé entre 16 et 17 ans. J'ai choisi d'axer mon travail sur cette population car elle est amenée à faire face à des enjeux importants. Dans les paragraphes qui vont suivre, je vais passer en revue différentes thématiques pouvant impacter l'insertion et l'intégration de ces jeunes dans la société.

Je me suis posée la question suivante : Aujourd'hui qu'est-ce que cela signifie d'être un Ex-RMNA à Genève ?

4.1 Le passage à la majorité

Le passage à la majorité est une étape de vie décisive. Du jour au lendemain, l'enfant, hier encore, devient aujourd'hui un adulte pleinement responsable aux yeux de la loi. Il acquiert de nombreux droits, mais également des obligations. Le passage à la majorité est un moment très attendu par les jeunes genevois, car enfin, ils peuvent voler de leurs propres ailes et ne plus se faire dicter les règles

Par contre, du côté des RMNA, la transition vers la majorité est une étape redoutée, car la protection dont ils bénéficiaient du fait de leur minorité prendra fin. J'entends par là : la fin de la protection administrative, la fin de la curatelle/tutelle du SPMI, la fin de la prise en charge plus soutenue des éducateurs. Les jeunes sont donc lâchés et livrés à eux-mêmes, c'est d'ailleurs ce que l'un d'eux a partagé dans le rapport HETS sur la prise en charge des RMNA et jeunes adultes³.

« Je me souviens quand j'étais mineur, tout le monde m'écoutait, tout le monde faisait attention à moi. Dès que je suis devenu majeur, que j'ai eu 18 ans révolus, personne ne fait attention à moi. Ils s'en fichent de moi »

(Rapport HETS RMNA 2019, p.75)

Cette liberté, synonyme d'indépendance et qui est tant attendue par les jeunes genevois, apporte à contrario aux Ex-RMNA, angoisses et craintes. Toujours selon le rapport HETS :

³ "Vers une prise en charge holistique et dynamique des besoins des enfants et des jeunes migrants-e-s à Genève" - Septembre 2019



« Les difficultés liées à la faible confrontation à l'autonomie, à l'absence de papiers valant régularisation de séjour et aux autres difficultés potentielles rencontrées dans la scolarité qualifient une situation de vulnérabilité pour les Ex-Mineurs isolés devenus majeurs. »

(Rapport HETS RMNA 2019, p.75)

Les jeunes adultes sont donc confrontés à des réalités auxquels ils n'ont pas été préparés puisqu'il n'y a pas eu en amont, un soutien à la transition vers la majorité. Il est donc nécessaire qu'un suivi soit maintenu auprès de ces jeunes adultes, qui ont tant besoin de guides, de modèles, de repères pour pouvoir évoluer. Ils ont besoin qu'on les aide dans l'apprentissage de leurs droits et de leurs devoirs afin de devenir des adultes pleinement responsables.

« Pour Brisset, la période entre 18 et 21 ans est un moment de grande vulnérabilité et de tous les dangers, surtout pour des jeunes jusque-là protégés par des mesures éducatives liées à leur statut de mineur (2005). »

(Rapport HETS RMNA 2019, p.75)

4.2 La situation administrative

La fin de la procédure d'asile se clôt lorsque la décision d'asile est rendue par le SEM. Il peut en résulter une acceptation ou un rejet de la demande d'asile, une admission provisoire ou définitive dans le pays. En fonction du statut juridique accordé, les droits dont bénéficient les RMNA vont différer. Cette décision d'asile est donc d'une importance capitale pour ces jeunes.

Ci-après, la liste des statuts attribuables à un requérant d'asile :

Permis N : Ce permis est accordé aux personnes dont la procédure d'asile est en cours de traitement auprès du SEM. Ce permis est valable 6 mois puis renouvelable auprès de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) tant que la procédure est en cours.

Permis F : Ce permis est accordé aux personnes pour lesquelles la demande d'asile a été rejetée par le SEM, mais le renvoi de ces personnes ne peut pas être raisonnablement exigé du fait de guerre ou autres perturbations dans les pays d'origine. Après cinq ans de séjour sur le territoire, le permis F est convertible en permis B Humanitaire.



Permis F réfugié : Le statut de réfugié, régi selon le droit international, est reconnue pour les personnes titulaires de ce permis ; cependant la demande d'asile est rejetée par le SEM, car elle présente des motifs d'exclusion selon la loi sur l'asile.

Permis B réfugié : Les personnes ayant obtenu ce permis ont la reconnaissance du statut de réfugiés et obtiennent donc l'asile en Suisse.

Non entrée en matière (NEM) : Pour ces personnes la demande d'asile a été rejetée par le SEM, car les conditions n'étaient pas remplies.

Personnes déboutées : il s'agit de personnes qui ont reçu une décision d'asile négative. Ces dernières peuvent néanmoins bénéficier de l'aide d'urgence.

L'incertitude liée à la situation administrative a des répercussions sur les jeunes et leur santé. De plus, ces derniers n'arrivent pas à se projeter dans l'avenir en Suisse, car ils ont peur que leurs efforts d'intégration ne soient vains.

En effet, certaines procédures s'étalent sur des années ; or, en fonction du permis, l'accès à toute l'offre de formations n'est pas autorisé. Ainsi un jeune avec un permis N, ne peut pas effectuer un apprentissage.

J'ai encore en mémoire l'exemple d'un jeune guinéen arrivé en 2016 comme RMNA et qui, quatre ans après son arrivée sur le territoire soit en 2020, a finalement reçu une décision d'asile négative. C'est assez difficile de comprendre ce type de décision rendue par le SEM. En effet, après quatre ans en Suisse, ce jeune avait réussi à se reconstruire, à se projeter dans l'avenir en Suisse. Il était inscrit à l'école Internationale et était prometteur. Il s'était fait des amis, avait réussi à trouver un logement hors du foyer de l'Etoile, en somme il s'était parfaitement intégré à son environnement, puis du jour au lendemain, la Suisse le prit de quitter le territoire. Cette histoire montre les lacunes du système, et des histoires comme celle-ci sont récurrentes.

4.3 L'accès à la formation

L'accès à l'éducation pour les enfants est un droit aussi bien reconnu par l'article 8 de la Convention des droits de l'enfant ratifié par la Suisse, que par l'article 19 de la Constitution Suisse. Nous allons à présent parcourir l'offre de formation accessible,



destinée aux RMNA et Ex-RMNA en commençant par le cursus scolaire proposée à l'ACCES II.

4.3.1 L'Accueil de l'Enseignement Secondaire II (ACCES II)

L'ACCES II est une structure du DIP qui accueille les enfants allophones âgés entre 15 et 19 ans dans le canton. Suite à la saturation du système scolaire connu dans les années 2015 et 2016 avec l'arrivée importante d'RMNA dans le canton, l'Accueil de l'Enseignement Secondaire II a su rapidement adapter son offre. Selon le Rapport n° 136 de la Cour des comptes sur les RMNA⁴, seize nouvelles classes ont ainsi été ouvertes et un ajustement des dispositifs a été mis en place. Lors de leurs arrivées en Suisse, la majorité des Ex-RMNA visés par ce travail ont ainsi été scolarisés dans le dispositif de l'ACCES II. Ci-après, le cursus scolaire proposé par ACCES II.

Les classes d'accueil scolaire : Ce sont des classes destinées aux élèves qui arrivent en cours d'année et ne peuvent intégrer une classe d'accueil.

Les classes d'accueil : ce sont des classes destinées aux migrants allophones qui souhaitent suivre un enseignant scolaire qui leur permettra soit de continuer leurs études, soit d'intégrer une filière professionnelle. Ce sont des classes de niveaux très variés.

Les classes d'orientation professionnelle (COP) : Ces classes sont destinées aux élèves dont le niveau est trop faible pour leur permettre d'intégrer une classe d'insertion professionnelle. L'accent est donc mis sur l'apprentissage écrit et oral de la langue française, permettant ainsi aux élèves de rattraper leur retard.

Les classes d'insertion professionnelle (CIP) : Ce sont des classes qui accueillent des élèves souhaitant s'orienter vers une formation professionnelle. Les cours sont donc en duals. Une partie de l'année est dévolue à l'approfondissement des connaissances scolaires, à l'acquisition de compétences sociales, et l'autre partie de l'année est mise à profit pour l'acquisition de compétences et gestes professionnels. En effet, les élèves doivent effectuer un certain nombre de stages obligatoires en entreprise au cours de l'année, leur permettant ainsi d'être confrontés au monde du

⁴ "Audit de gestion et de conformité : Requérants mineurs non accompagnés (RMNA)"
- Cours des Comptes, Rapport 136, Février 2018



travail, et d'approfondir leur projet professionnel. Les élèves qui n'ont pas trouvé d'employeur à la fin de cette année peuvent intégrer le Centre de formation préprofessionnelle (CFPP). Le CFPP a pour mission de préparer les élèves âgés entre 15 et 20 ans à l'entrée en apprentissage. Ce centre offre ainsi plusieurs voies de formation : à plein temps pour les élèves qui doutent encore sur leur avenir professionnel, et en dual pour les élèves qui ont déjà un projet professionnel clair.

Les classes d'insertion scolaire (CIS) : Ces classes préparent les élèves qui ont un bon niveau en français (oral et écrit), mais également en mathématique, à pouvoir intégrer les écoles du secondaire II à savoir l'Ecole de culture générale, l'Ecole de Commerce et le Collège.

Par ailleurs, l'Office Médico-pédagogique (OMP) dispose, au sein de l'ACCES II, d'une classe destinée aux élèves ayant des problèmes cognitifs ou autres troubles post-traumatiques. Les cours sont dispensés par des professionnels spécialisés. A l'issue de cette année et en fonction des capacités de l'élève, une poursuite des études en CIP peut être envisagée.

Il est important de souligner que tous les jeunes n'ont pas les mêmes capacités. Ceux qui ont été scolarisés dans leur pays d'origine progressent plus rapidement que ceux qui ont débuté l'alphabétisation en Suisse. Par ailleurs, certains jeunes portent de lourds stigmates de leur parcours migratoires, d'autres ont des problématiques cognitives médicalement reconnus, rendant ainsi plus difficile leur intégration.

4.3.2 Le Préapprentissage d'intégration (PAI)

En 2015, le Conseil fédéral a adopté un programme pilote de quatre ans (2018-2021) qui a pour objectif d'améliorer durablement l'intégration via la formation et sur le marché du travail des personnes réfugiées et celles admises à titre provisoire sur le territoire, en leur permettant ainsi d'acquérir des qualifications professionnelles. A Genève, le programme est piloté par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC). Le PAI est une formation duale qui s'étend sur dix mois. Les étudiants sont deux jours à l'école et trois jours en entreprise. Le programme est destiné aux personnes âgées entre 16 et 35 ans. Chaque année, le canton propose 60 places de PAI dans les domaines de l'administration, de l'agriculture, de la construction, de la propreté, de la vente ou encore de la santé.



Les résultats de la première année, soit 2018 étaient positifs puisque 83% des candidats ont pu trouver une solution de formation après le PAI, dont 62% en formation professionnelle initiale (AFC, CFC).

En sus des formations qui ont été déjà mises en lumière, les Ex-RMNA peuvent accéder à un programme cantonal nommé CAP Formation. Chapoté par le DIP, CAP formation est un dispositif interinstitutionnel regroupant différents départements dont l'OPFC, l'Office cantonal de l'emploi (OCE), l'Office pour l'orientation et l'HG. Ce programme a pour objectif d'aider les jeunes en rupture, sans qualifications, à retourner en formation ou à trouver une place d'apprentissage.

Les jeunes peuvent également accéder à la formation SEMO. Il s'agit d'un semestre de motivation destiné aux personnes âgé-e-s entre 16 et 25 ans qui ont achevé l'école obligatoire et qui n'ont pas pu achever une formation professionnelle. L'objectif de ce programme est également d'aider ces jeunes à trouver une solution adaptée à leurs besoins et à favoriser leurs insertions rapides dans le monde du travail.

Nous avons ainsi parcouru l'ensemble des cursus et formations accessibles aux jeunes adultes. Il ne s'agit bien évidemment pas d'une liste exhaustive de formation. Pour effectuer ce listing, je me suis essentiellement basée sur les informations obtenues lors de mes lectures et des interviews réalisées.

Je constate que malgré cette offre de formations de plus en plus étoffée, certains jeunes ne trouvent toujours pas leur place car les mesures proposées ne prennent pas en compte les spécificités liées à leurs parcours. Les Ex-RMNA se retrouvent directement en compétition avec les jeunes qui ont grandi à Genève en ce qui concerne les places d'apprentissage. Ils sont amenés à passer les mêmes tests EVACOM⁵ et TAF⁶ préalables à l'entrée en apprentissage que les genevois ; or, ils n'ont que deux, trois, voire quatre années de scolarisation derrière eux, ce qui est relativement peu comparé aux genevois qui eux, ont été scolarisés neuf ans et qui maîtrisent parfaitement la langue française. Cet état de fait explique, en partie, la raison pour laquelle une bonne proportion de la population cible de ce rapport échoue aux tests EVACOM et TAF. Des efforts doivent être entrepris par l'Etat afin de garantir une

⁵ EVACOM : Evaluations communales destinées à tous les élèves des degrés concernés.

⁶ TAF : Test d'attentes fondamentales. Il s'agit d'une évaluation réalisée sur les notions étudiées pendant les trois années du Cycle d'orientation.



offre de formation adaptée aux RMNA pour que ces derniers ne soient pas discriminés et puissent bénéficier des mêmes chances que les enfants nés ici.

4.4 L'hébergement

L'arrivée massive de RMNA dans le canton a obligé l'HG à proposer de rapides solutions d'hébergement. Ainsi le foyer de l'Etoile - sis à la Route des Jeunes 11 - 1227 Carouge, initialement prévue pour accueillir des familles migrantes, a été réaffecté pour loger les mineurs. Ainsi, on dénombrait en décembre 2016, plus de 160 jeunes logés au foyer de l'Etoile.

Malgré les efforts entrepris par l'HG pour adapter la structure et l'organisation du foyer, le lieu demeure inadapté pour une population de mineurs et de jeunes majeurs. La Cour des comptes dans son audit sur la prise en charge des RMNA dénonçait :

- La taille de la structure qui n'est pas à taille humaine, ne favorisant donc pas l'encadrement social, la sécurité et l'intégration.
- La localisation est également problématique, puisque le foyer est situé dans une zone industrielle, près d'axes routiers très fréquentés. Le centre est très bruyant et de par ce fait, n'est pas adéquat pour le développement des jeunes.
- La concentration d'un nombre relativement important de personnes peut engendrer de l'insécurité sans oublier les problèmes culturels et ethniques qui peuvent émerger.

Les tensions liées à ce lieu d'hébergement se sont cristallisées suite au suicide d'un jeune majeur de 18 ans en mars 2019. La société civile, les associations et certains professionnels se sont mobilisés pour dénoncer les conditions de vie inadéquates des jeunes vivants dans ce foyer. Les autorités ont réagi en décidant notamment de confier la prise en charge éducative des mineurs à la FOJ. Des recherches de structures adaptées (type maison) sont actuellement en cours pour accueillir la vingtaine de mineurs logeant encore au foyer.

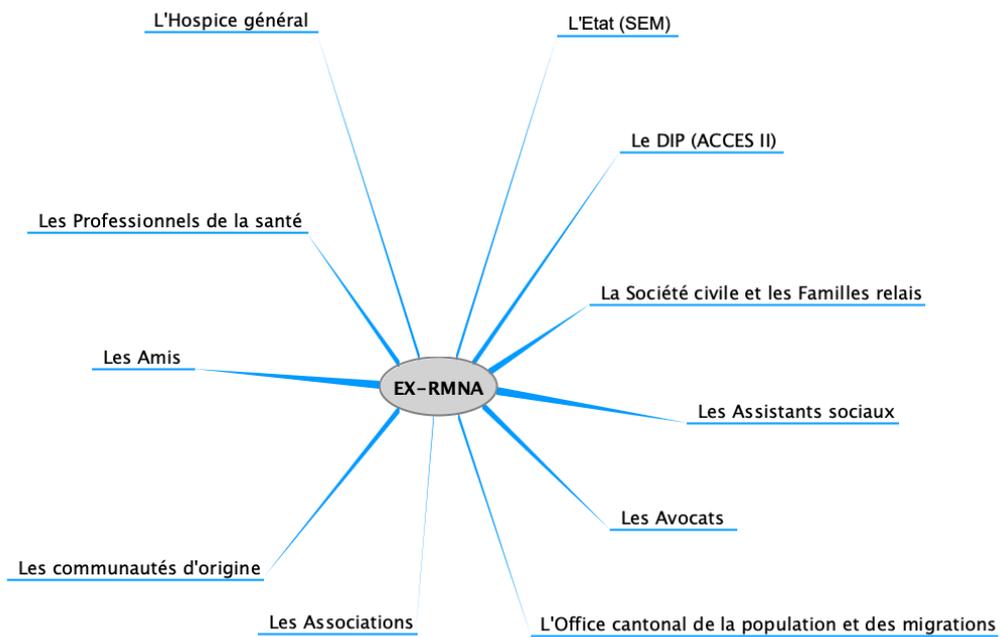
Aujourd'hui, le nombre d'Ex-RMNA logeant au foyer de l'Etoile est estimé à une cinquantaine, selon des extractions effectuées depuis l'un des outils métiers de l'Hospice général, MIME.

Sortir du foyer de l'Etoile est devenu l'une des principales demandes adressées par les jeunes aux Assistants sociaux. Ces derniers n'ont cependant pas de marge de

manœuvre au vu de la crise du logement que nous connaissons dans le canton. Les Assistants sociaux peuvent néanmoins soutenir les jeunes majeurs dans leurs démarches. Par ailleurs, les familles relais jouent un rôle primordial dans l'accès de leurs référés à des logements individuels, puisqu'ils font jouer leurs relations.

La plupart des jeunes majeurs qui ont pu trouver des solutions d'hébergement hors foyer et hors du dispositif d'hébergement collectif de l'Hospice général, vivent soit en sous-location, soit en colocation, soit en résidence pour étudiants, et plus rarement en logement individuel. Il est important que ces jeunes adultes puissent accéder à des hébergements adéquats, qu'ils pourront investir et transformer en lieu de vie. L'accès à un logement digne est également synonyme d'équilibre psychique et d'ancrage territorial durable.

Figure 3: Map des parties prenantes autour d'un Ex-RMNA





4.5 Problématique

Dans cette partie du travail, je vais mobiliser des notions acquises lors du cours d'Entrepreneuriat social suivi en 4ème année à la Haute école de gestion et me baser sur " Le guide des 7 questions clefs qu'un entrepreneur social doit se poser " réalisé par l'association Ashoka pour ma recommandation. L'objectif de ce travail étant de proposer une solution concrète à un problème sociétal que j'aurais décelé.

Quel est le problème sociétal que j'ai décelé et comment vais-je y répondre ?

L'analyse réalisée, m'a permis de comprendre qu'il y avait une réelle problématique autour du passage à la majorité des Ex-RMNA. C'est une étape très délicate où les jeunes ont besoin d'être soutenus. En créant l'unité Jeunes adultes, l'HG a saisi cette problématique et répondu en partie au besoin de prise en charge adaptée de cette population. Néanmoins, le temps consacré par chaque référent à son référent n'est toujours pas suffisant et de par ma pratique professionnelle, j'ai constaté un réel besoin de soutien en termes de gestion administrative. En effet, les jeunes majeurs sont tous les jours confrontés à des difficultés administratives. Remplir une demande de logement, de bourses, de subsides, se connecter sur son e-banking pour extraire un relevé bancaire sont autant de démarches qui, à priori, sont simples pour des personnes suisses mais qui nécessitent un soutien et un apprentissage pour les Ex-RMNA. L'administration est un système très complexe, dans lequel on peut vite se perdre d'autant plus si on ne parle pas le français.

J'ai également constaté lors de mon expérience professionnelle, un manque de coordination entre les institutions et l'Etat, ce qui a des répercussions sur les réponses apportées par le réseau aux interrogations des jeunes.

Pour résoudre le problème sociétal décelé, je souhaiterais créer une association ciblant les Ex-RMNA, ainsi que l'ensemble des jeunes adultes de 18 à 25 ans relevant de l'asile à Genève. En effet, les problématiques rencontrées par les Ex-RMNA sont similaires à celles que rencontrent les jeunes adultes à l'Aide aux migrants qui sont arrivés en Suisse en tant que majeur ou avec leurs familles et suivis dans les unités pour les migrants adultes. Il était important pour moi d'élargir ma proposition de valeur à cette population également.



4.6 Les causes du problème et ses conséquences sur la société

Les causes du problème sont intrinsèquement liées à la prise en charge inadaptée des RMNA. Contrairement au suivi telle que proposé dans les foyers de la FOJ, et en particulier celui de Bluesky où chaque jeune a un projet éducatif bien précis et où ils sont accompagnés dans les démarches quotidiennes ; les jeunes du foyer de l'Etoile ont quant à eux, été habitués à ce qu'on fasse les démarches à leur place. Par manque de temps et de ressources humaines, les assistants sociaux se sont toujours substitués aux jeunes.

Un exemple concret : chaque mois, les bénéficiaires de l'aide sociale doivent fournir leur relevé bancaire. Dans le cadre de mon métier, j'ai constaté qu'une grande partie des jeunes n'arrivaient pas à réaliser seuls cette tâche. C'est généralement l'assistant social qui se logue à l'e-banking pour extraire le relevé bancaire à leur place, alors que certains de ces jeunes sont titulaires d'un compte bancaire depuis plusieurs années.

En tant que jeunes adultes, les Ex-RMNA doivent désormais voler de leurs propres ailes, mais il est difficile pour eux de le faire puisqu'ils n'y ont pas été préparés.

L'autonomisation passe entre autres par la gestion adéquate de ses démarches administratives. Si rien n'est fait pour résoudre ce problème, nous risquons de nous retrouver avec ces jeunes adultes longtemps encore à l'aide sociale.

Par ailleurs, les jeunes se plaignent souvent de ne pas avoir accès à la bonne information, c'est ce que relate le Rapport HETS sur la prise en charge des RMNA. Il est vrai que j'ai moi-même constaté un effet de triangulation permanente chez ces derniers. Pour obtenir une réponse à une question relative au permis de séjour, le jeune va dans un premier temps s'adresser à sa famille relais qui lui donnera une certaine information, or la famille relais n'a certainement pas la compétence dans ce domaine. Il s'adressera ensuite à son assistant social qui lui donnera à son tour une réponse sûrement différente. Il peut encore s'adresser à un nième contact du réseau s'il n'est pas satisfait de la réponse de son assistant social et peut recevoir une information totale différente des deux premières. Cela fini par engendrer un flou et des frustrations. Il est donc nécessaire aujourd'hui de proposer à ces jeunes un guichet d'information centralisé, qui leur apporterait une réponse juste et fiable, leur permettant ainsi de pouvoir se projeter. .



5 Recommandations

5.1 L'association "Actions pour l'intégration des Ex-RMNA et Jeunes adultes issus de l'asile"

"Actions pour l'intégration des Ex-RMNA et Jeunes adultes issus de l'asile " sera une association qui, comme son nom l'indique, participera à l'intégration durable des Ex-RMNA mais également de tous les jeunes âgés entre 18 et 25 ans relevant de l'asile dans le canton de Genève. Nous disposerons d'un « guichet unique » permettant aux jeunes de poser leurs questions et de recevoir une information fiable. Nous les accompagnerons dans la réalisation de démarches administratives, et apporterons un soutien social qui se traduira par une écoute bienveillante et un soutien moral nécessaire à une étape particulièrement critique de leur vie.

5.1.1 Notre vision

Notre association s'engagera pour la construction d'un idéal sociétal où les Ex-RMNA et jeunes adultes relevant de l'asile pourront s'épanouir et s'intégrer durablement aussi bien socialement que professionnellement à Genève.

5.1.2 Notre mission

Au travers de nos permanences hebdomadaires, nous apporterons aux Ex-RMNA et jeunes adultes migrants, une information claire et fiable à leur question, un accompagnement à la réalisation de démarches administratives ainsi qu'un soutien social. Le but étant de renforcer les capacités, l'autonomie ainsi que la position d'acteurs et d'actrices de ces jeunes dans leur société d'accueil. En ce faisant, nous souhaitons éviter l'exclusion et la marginalisation de cette population.

5.1.3 Nos valeurs

Écoute et soutien : Apporter une écoute active et proposer des solutions concrètes aux besoins exposés par les bénéficiaires.



Autonomie : Favoriser l'autonomie des jeunes dans les diverses démarches administratives qu'ils pourront être amenés à effectuer, à travers un volet apprentissage.

Ouverture et tolérance : Accueillir et respecter toutes personnes se présentant à nos permanences sans distinctions d'origine, de religion, d'orientation sexuelle ou politique.

Engagement : Établir une relation de confiance durable avec nos bénéficiaires en leur garantissant intégrité et fiabilité.

5.1.4 Nos activités

Nous organiserons trois fois par semaine des permanences dans les locaux de la Maison des associations pour débiter car nous sommes encore à la recherche de locaux plus adaptés et avons en ce sens contacté la Fondation immobilière de la ville de Carouge, ainsi que diverses associations.

Lors des permanences, un ou deux bénévoles seront présents pour accueillir et répondre aux questions et demandes apportées par les jeunes. Nous serons là pour les aider à réaliser des démarches administratives telles que : compléter une demande de logement, une demande de bourse, une déclaration fiscale ou encore fournir des explications pour la compréhension du budget financier de l'Hg. Nous serons équipés d'ordinateurs portables, d'une imprimante pour les impressions, ainsi que du matériel de bureau de base (stylos, cahiers, classeurs).

Si nous constatons que nous ne sommes pas compétents dans le champ d'action de la question posée par le jeune, par exemple pour une question relative au permis de séjour, nous redirigerons alors le bénéficiaire vers les structures adéquates, ici le Centre social Protestant ou Caritas.

Nous serons une structure composée de professionnels du travail social. En ce sens, nous comprenons le besoin qu'ont ces jeunes sans figure parentale, de trouver des personnes de référence et de confiance. Ainsi, nous leur offrirons un espace d'écoute et de partage sur les sujets qui les tracassent où tout autres sujets qu'ils souhaiteraient aborder.



Les permanences se dérouleront chaque semaine à la Maison des associations comme suit :

- Mercredi: 14h-18h
- Vendredi: 14h-18h
- Samedi: 12h-18h

A long terme, et en fonction de la demande, nous ambitionnons de mettre en place des ateliers de sensibilisation sur des thématiques telles que l'accès à la majorité, la gestion de budget, la gestion des frais médicaux, ou encore les assurances sociales.

5.1.5 Notre équipe

L'équipe sera constituée de cinq bénévoles, dont quatre assistants sociaux et une gestionnaire financière administrative, tous travaillant pareillement pour l'HG. Il était essentiel que nos ressources humaines soient des personnes comprenant le contexte de l'asile en Suisse et les spécificités liées à la population des Ex-RMNA. La réussite de notre projet repose sur la capacité de l'équipe à répondre aux besoins des bénéficiaires.

5.1.6 Nos partenariats :

Nous travaillerons en étroite collaboration avec l'Hospice général puisque c'est l'institution qui prend en charge notre population cible. Les Assistants sociaux, pourront ainsi directement adresser les jeunes vers notre association lorsqu'ils détecteront un besoin de soutien spécifique. Travailler directement avec l'HG nous permettra d'améliorer de manière continue de notre offre.

Nous allons solliciter le canton de Genève ainsi que la commune de Carouge pour une subvention financière. En effet, l'association aura besoin d'un certain capital pour payer les frais de location de la salle à la Maison des associations, en attendant de trouver une solution pérenne. Nous devons également nous fournir en matériel de bureau. En nous soutenant, le canton de Genève et la Commune de Carouge prouvent tous deux qu'ils sont des acteurs engagés pour l'intégration de ces jeunes qui sont encore trop souvent marginalisés.

Enfin, nous contacterons des médias locaux tels que Léman bleu et la RTS afin que ces derniers puissent nous aider à acquérir au travers de reportage, une certaine notoriété auprès de notre population cible ainsi que de la population genevoise.

5.1.7 Le modèle économique

Le business model canvas est un outil composé de neuf blocs qui apporte une vision d'ensemble sur un projet.

Figure 4: Business model canvas (BMC)



5.1.8 Notre valeur ajoutée

Bien qu'il existe à Genève de nombreux acteurs pour la cause des RMNA et Ex-RMNA, je n'ai répertorié aucune association dont l'offre était basée sur la même proposition de valeur que notre association. Notre action est importante car elle permet à ces jeunes souvent sans soutien d'avoir des personnes ressources et de confiance à qui ils peuvent s'adresser régulièrement. En ce faisant, nous participons à notre manière à leur intégration durable dans la communauté genevoise. La plus-value de mon projet



réside également dans le fait que les bénévoles qui vont œuvrer pour notre structure, sont des fins connaisseurs du système administratif de l'HG et plus globalement genevois et Suisse et pourront donc bien conseiller voire orienter les jeunes vers les organismes adéquats.



6 Conclusion

Le choix de la thématique de mon travail de bachelor s'était initialement portée sur les RMNA. Cependant, au vu de la décision prise par le Conseil d'Etat de confier leur prise en charge à la FOJ, j'ai jugé qu'il serait plus pertinent de recentrer mon travail sur la prise en charge des Ex-RMNA qui représente un enjeu tout aussi important.

Le domaine de l'asile est très instable. Nous avons pu le constater au travers de : la restructuration du système de l'asile en Suisse avec la mise en place de l'Agenda intégration Suisse, la réduction des délais de traitement des procédures d'asile, ainsi que la réorganisation de l'Aide aux migrants de l'Hospice général.

Lors de mes recherches, j'ai eu l'opportunité d'assister le 28 septembre 2020 à la rencontre inter-cantonale annuelle Suisse latine organisée par le Service social international sur la prise en charge des RMNA et jeunes adultes dans les cantons. Les présentations et échanges avec les professionnels de ces cantons m'ont permis de mieux comprendre la problématique liée à la prise en charge.

Par ailleurs, en comparaison à d'autres cantons, Genève est plutôt bon élève. En effet, au travers de l'analyse, nous avons pu constater les efforts entrepris par le canton pour proposer une offre de formation de base aux jeunes adultes migrants, notamment au travers du PAI. Dans d'autres cantons, tels que Zurich l'offre à des formations de base, ou des formations professionnelles sont closes, c'est ce qu'explique le rapport 74 du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population, publié en 2019, sur les avantages d'une prise en charge précoce des RMNA au niveau de la formation. Il faut encourager les initiatives proposées par le canton de Genève pour une intégration socioprofessionnelle des migrants dans la communauté.

Enfin, je souhaiterais réellement concrétiser le projet d'association présenté car je suis convaincue qu'il aura un réel impact auprès de la population cible. Je souhaite contribuer à l'émancipation et à l'intégration de ces Ex-RMNA que je côtoie depuis plus de cinq maintenant, et que j'ai vu grandir.

J'espère que ce travail apportera à ses lecteurs un autre regard sur la population des Jeunes adultes issus de l'asile à Genève.



Bibliographie

24 heures, 2019. Environnement – Montée des océans: 280 millions de déplacés. [en ligne]. [Consulté le 14 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.24heures.ch/monde/montee-oceans-280-millions-deplacés/story/19104826>.

Addeco Group, 2018. Indice de la pénurie de main-d'œuvre en Suisse. [en ligne]. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : https://adecogroup.ch/wp-content/uploads/2018/11/fachkraeftemangel_index_schweiz_1018_dfie_v6_FR.pdf.

Admin.ch, 2016. Convention relative aux droits de l'enfant. . [en ligne]. [Consulté le 7 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19983207/index.html>.

Aide aux migrants. L'Aide aux migrants (AMIG) - Guide du Bénévolat à l'Aide aux migrants. [en ligne]. [Consulté le 5 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <http://xn-aideauxmigrantsbnvolat-q8bb.ch/laide-aux-migrants-amig/>.

AMIC. Projet: Un set de + à table. [en ligne]. [Consulté le 4 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://amicge.ch/projet-un-set-de-a-table/>.

APRES, 2012. Guide_createur_entreprise_sociale_et_solidaire_web.pdf. [en ligne]. [Consulté le 4 janvier 2021]. Disponible à l'adresse: https://www.apres-ge.ch/sites/default/files/guide_createur_entreprise_sociale_et_solidaire_web.pdf.

APRES, 2019. Programme Préapprentissage d'intégration PAI. [en ligne]. [Consulté le 3 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.apres-ge.ch/actualites/programme-preapprentissage-dintegration-pai>.

APRES. Formes juridiques. [en ligne]. [Consulté le 5 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.apres-ge.ch/node/29851>.

Asile.ch, 2018. Cour des comptes | Audit sur la prise en charge des mineurs non accompagnés à Genève. [en ligne]. [Consulté le 20 décembre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://asile.ch/2018/02/27/cour-comptes-audit-prise-charge-mineurs-non-accompagnes-a-geneve/>.

Asile.ch, 2018. Cours des comptes – Audit sur la prise en charge de mineurs non accompagnés à Genève. [en ligne]. [Consulté le 2 janvier 2021]. Disponible à l'adresse: <https://asile.ch/2018/02/27/cour-comptes-audit-prise-charge-mineurs-non-accompagnes-a-geneve/>

Asile.ch, 2019. Genève et RMNA: pétition et motion acceptées. [en ligne]. [Consulté le 10 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://asile.ch/2019/10/10/en-bref-geneve-et-rmna/>

Asile.ch. Mineur-e non accompagné-e (MNA/RMNA). [en ligne]. [Consulté le 2 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://asile.ch/memot/de-parle-t-on/mineur-e-non-accompagne-e-mna/>.

Asile.ch. Statistiques en Suisse. [en ligne]. [Consulté le 3 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://asile.ch/statistiques/suisse/>.



Bénévolat-Vaud. Aller à l'essentiel. [en ligne]. [Consulté le 5 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.benevolat-vaud.ch/associations/aller-a-lessentiel>.

Bénévolat-Vaud. Créer une association. [en ligne]. [Consulté le 4 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.benevolat-vaud.ch/associations/creer-une-association->.

Bibliothèque de la Ville de Genève, 2019. Interroge - Quel accueil est organisé à Genève pour les requérants d'asile mineurs non accompagnés et les mineurs non accompagnés. [en ligne]. [Consulté le 5 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <http://institutions.ville-geneve.ch/fr/bm/interroge/archives-questions-reponses/detail/question/quel-accueil-est-organise-a-geneve-pour-les-requerants-dasile-mineurs-non-accompagnes-et-les/>.

BIE, 2018. BIE - PIC - Programme d'intégration cantonal 2018-2021. [en ligne]. [Consulté le 5 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.ge.ch/node/9685>.

Blogs.letemps, 2019. L'ère écologique : qu'en est-il des « réfugiés climatiques. [en ligne]. [Consulté le 10 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://blogs.letemps.ch/samson-yemane/2019/11/11/lere-ecologique-quen-est-il-des-refugies-climatiques/>.

CAGI. Création d'une association - CAGI. [en ligne]. [Consulté le 5 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.cagi.ch/fr/service-ong/creation-transfert/creation-d-une-association.php>.

Centre de Formation Pré-Professionnelle. Accueil. [en ligne]. [Consulté le 9 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://edu.ge.ch/site/cfpp/>.

Collectif Lutte des MNA, 2020. Collectif lutte des MNA - Renversé. [en ligne]. [Consulté le 2 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://renverse.co/Collectif-lutte-des-MNA-393>.

Duarte, Rita, 2019. Qui sont les étudiant.e.s. de l'ACCES II?. *Espace Entreprise* blog. [en ligne]. [Consulté le 9 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://espace-entreprise.ch/qui-sont-les-etudiant-e-s-de-lacces-ii/>.

E-marketing. La matrice SWOT. [en ligne]. [Consulté le 7 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : https://www.e-marketing.fr/Thematique/academie-1078/fiche-outils-10154/La-matrice-SWOT-324670.htm#&utm_source=social_share&utm_medium=share_button&utm_campaign=share_button.

France Culture, 2020. La guerre en Syrie est-elle finie ?. [en ligne]. [Consulté le 9 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.franceculture.fr/geopolitique/la-guerre-en-syrie-est-elle-finie>.

Ge.ch, 2020. L'Agenda intégration suisse (AIS). [en ligne]. [Consulté le 5 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.ge.ch/node/21782>.

ge.ch, 2019. Communiqué de presse du Conseil d'Etat du 2 octobre 2019. [en ligne]. [Consulté le 5 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.ge.ch/node/17474>.

Haute école de travail social – Genève, 2019. Vers une prise en compte holistique et dynamique des besoins des enfants et des jeunes migrant.e.s à Genève. [en ligne]. [Consulté le 2 janvier 2021]. Disponible à l'adresse :



https://www.hesge.ch/hets/sites/default/files/actualite/documents/rapport_rmna_fi nal_septembre_2019.pdf

Kmu.admin, 2019. La Suisse manque de main-d'œuvre dans certains secteurs. [en ligne]. [Consulté le 3 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.kmu.admin.ch/kmu/fr/home/aktuell/news/2019/in-der-schweiz-fehlt-es-in-bestimmten-branchen-an-arbeitskraeften.html>.

Le Devoir, 2011. Crise alimentaire - La famine en Somalie ne tombe pas du ciel. [en ligne]. [Consulté le 3 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/328091/crise-alimentaire-la-famine-en-somalie-ne-tombe-pas-du-ciel>.

Le Monde, 2015. Syrie, Erythrée, Afghanistan... ce que furent migrants et réfugiés. [en ligne]. [Consulté le 2 janvier 2021]. Disponible à l'adresse: https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/09/10/syrie-erythree-afghanistan-ce-que-furent-migrants-et-refugies_4750327_4355770.html.

Le Monde, 2019. La « guerre massive » des Etats-Unis en Somalie. [en ligne]. [Consulté le 10 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/03/25/la-guerre-massive-des-etats-unis-en-somalie_5441099_3212.html.

Le Temps, 2015. Tirer les leçons de la crise migratoire de 2015. [en ligne]. [Consulté le 4 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.letemps.ch/opinions/tirer-lecons-crise-migratoire-2015>.

Le Temps, 2019. La Suisse sur le podium des producteurs de déchets européens. [en ligne]. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible à l'adresse: <https://www.letemps.ch/economie/suisse-podium-producteurs-dechets-europeens>.

Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers, 2018. Révision de la Loi sur l'asile. [en ligne]. [Consulté le 7 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://odaeromand.ch/revision-lasi/>.

Organisation Suisse d'aide aux réfugiés. La procédure d'asile. [en ligne]. [Consulté le 3 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.osar.ch/themes/asile-en-suisse/la-procedure-dasile>.

Organisation Suisse d'aide aux réfugiés. Statut de séjour. [en ligne]. [Consulté le 2 janvier 2021]. Disponible à l'adresse: <https://www.osar.ch/themes/asile-en-suisse/statut-de-sejour>.

Orientation.ch. Classe de formation pré-professionnelle duale CFPP. [en ligne]. [Consulté le 9 janvier 2021]. Disponible à l'adresse: <https://www.orientation.ch/dyn/show/2886?id=31300>.

OSEO - Genève. « Semestre de motivation ». Consulté le 9 janvier 2021. <https://www.oseo-ge.ch/programmes/semestre-de-motivation/>.

OSEO Genève. Semestre de motivation. [en ligne]. [Consulté le 9 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.oseo-ge.ch/programmes/semestre-de-motivation/>.

Paidos. Le Cap, programme d'accueil en faveur des MNA en errance. [en ligne]. [Consulté le 3 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://paidos.org/le-cap-nouveau-programme-en-faveur-des-mna-en-errance/>.



Personnel Qualifié Suisse. Préapprentissage d'intégration (PAI). [en ligne]. [Consulté le 9 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.personnelqualifie-suisse.ch/fr/refugies/exemples/490/preapprentissage-dintegration-pai/>.

Perspective Monde. Somalie | Pays | Perspective Monde. [en ligne]. [Consulté le 3 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMPays/SOM>.

Perspective Monde. Syrie - Population totale | Statistiques. [en ligne]. [Consulté le 2 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?langue=fr&codePays=SYR&codeStat=SP.POP.TOTL&codeTheme=1>.

Projet BaSEs. Amartya Sen et les capacités. [en ligne]. [Consulté le 5 décembre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://wp.unil.ch/bases/2013/07/amartya-sen-et-les-capabilites/>.

Projet de création d'une association d'aide aux réfugiés, 2017. [en ligne]. [Consulté le 11 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : https://doc.rero.ch/record/306630/files/TDEE_Amra_MEHMEDOVIC.pdf.

Rhf. Mise en œuvre de la révision de la loi sur l'asile (LAsi) : accélération des procédures d'asile. [en ligne]. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.rhf.admin.ch/sem/fr/home/sem/rechtsetzung/aend-asylg-neustruktur.html>.

rts.ch, 2019. Un centre d'hébergement pour requérants fait polémique à Genève. [en ligne]. [Consulté le 10 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.rts.ch/info/regions/geneve/10365172-un-centre-dhebergement-pour-requerants-fait-polemique-a-geneve.html>.

Secrétariat d'Etat aux migrations, 2019. Foire aux questions sur l'Érythrée. [en ligne]. [Consulté le 10 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/eritrea/faq.html>.

Secrétariat d'Etat aux Migrations, 2019. Répartition des requérants d'asile entre les cantons. [en ligne]. [Consulté le 4 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/asylverfahren/nationale-verfahren/verteilung-kantone.html>.

Secrétariat d'Etat aux Migrations, 2020. Agenda Intégration Suisse. [en ligne]. [Consulté le 21 février 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/integration/integrationsagenda.html>.

Secrétariat d'Etat aux Migrations, 2020. La procédure d'asile. [en ligne]. [Consulté le 4 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/asylverfahren.html>.

Secrétariat d'Etat aux Migrations. Statistiques RMNA. [en ligne]. [Consulté le 2 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik/asylstatistik/statistik_uma.html.

Secrétariat d'Etat aux Migrations. Structures régionales et centres fédéraux pour requérants d'asile. [en ligne]. [Consulté le 3 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/asylverfahren/asylregionen-baz.html>.



SEM.media. Asylverfahren-fr. [en ligne]. [Consulté le 3 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://sem.media-flow.ch/asylverfahren-fr>.

Swissinfo.ch, 2016. Asile. [en ligne]. [Consulté le 4 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.swissinfo.ch/fre/asile/41976678>.

Swissinfo.ch, 2017. Qui sont ces 25% d'étrangers en Suisse ?. [en ligne]. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible à l'adresse: <https://www.swissinfo.ch/fre/societe/s%C3%A9rie-migration-partie-1- deux-millions-d-%C3%A9trangers-en-suisse-mais-qui-sont-ils/42409190>.

Swissinfo.ch, 2018. Comment fonctionne le nouveau système suisse d'asile?. [en ligne]. [Consulté le 3 janvier 2021]. Disponible à l'adresse: <https://www.swissinfo.ch/fre/d%C3%A9cryptage-comment-fonctionne-le-nouveau-syst%C3%A8me-suisse-d-asile-/45352460>.

Unine.ch, 2020. [en ligne]. [Consulté le 20 décembre 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.unine.ch/files/live/sites/sfm/files/listes_publicationsSFM/Etudes%20d%20SFM/SFM%20-%20Studies%2074_VA_fr.pdf

Wikipedia, 2020. Guerre d'Afghanistan. [en ligne]. [Consulté le 8 janvier 2021]. Disponible à l'adresse : https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Guerre_d%27Afghanistan&oldid=175402185.

Annexes

Annexe 1 : Interview M. Rexhepi

- 1) Pouvez-vous me décrire comment se déroulait la prise en charge d'un primo-arrivant (RMNA) une fois arrivé dans le canton de Genève ? Quels sont les organismes partenaires externes qui sont impliqués en termes d'accueil dans le canton ?
- 2) Pouvez-vous me dire si cette procédure est différente pour les jeunes majeurs arrivés dans le canton ?
- 3) D'après vous quels sont les besoins immédiats d'un RMNA/jeune adulte fraîchement arrivé dans le canton ?
- 4) Suite à la crise migratoire de 2015, la plupart des RMNA accueillis à Genève, sont aujourd'hui majeurs. Quel est le bilan qu'on peut tirer quant à leur intégration ? (Formation, social, ancrage territorial etc)
- 5) L'hospice général arrive-t-elle aujourd'hui à répondre aux besoins des jeunes majeurs ? où est-elle dépendante de l'apport/soutien des partenaires externes (associations, Fase, etc)
- 6) Pensez-vous que la mise en place de l'Agenda intégration suisse va permettre une meilleure prise en charge des jeunes adultes ou pensez-vous que les moyens investis par le canton de Genève demeurent insuffisants ?
- 7) Quels sont d'après vous les lacunes du système et que faudrait-il mettre en place pour assurer une meilleure intégration à ces jeunes ?



Annexe 2 : Interview avec Mme Chuit et M. Froidevaux

- 1) L'équipe RMNA a été scindée en deux : quels sont les enjeux liés à cette restructuration au niveau politique - sociétal - économique ?
- 2) Comment définiriez-vous la mission de la nouvelle unité Jeunes adultes ?
- 3) Aujourd'hui, combien de jeunes adultes sont suivis par l'unité ?
- 4) Pouvez-vous m'expliquer le/les parcours scolaires types empruntés par les jeunes depuis leurs arrivées en 2015 jusqu'à aujourd'hui 2020 ?
- 5) Constatez-vous des améliorations en termes d'insertion notamment avec la mise en place du PAI ? où est-ce trop tôt pour juger de son efficacité ?
- 6) L'hospice général arrive-t-elle aujourd'hui à répondre aux besoins des Jeunes adultes où est-elle dépendante de l'apport/soutien des partenaires externes : associations, famille relais etc ?
- 7) Quels sont d'après vous les lacunes du système et que faudrait-il mettre en place pour assurer une meilleure intégration à ces jeunes ?
- 8) D'après vous, quels sont les besoins primordiaux des jeunes adultes ?



Annexe 3 : Statuts de l'association

« ACTIONS POUR L'INTEGRATION DES EX-RMNA ET JEUNES ADULTES ISSUS DE L'ASILE »

Forme juridique, but et siège

Art. 1

Actions pour l'intégration des Ex-RMNA et Jeunes adultes migrants est une association à but non lucratif régie par les présents statuts et par les articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Art. 2

L'Association a pour but de :

- Apporter des réponses aux question des jeunes via notre guichet unique
- Accompagner et soutenir la réalisation de démarches administratives
- Apporter un accompagnement social

Art. 3

Le siège de l'Association est à Genève. Sa durée est illimitée.

Organisation

Art. 4

Les organes de l'Association sont :

- L'Assemblée générale
- Le Comité
- L'Organe de contrôle des comptes.



Art. 5

Les ressources de l'Association sont constituées par les cotisations ordinaires ou extraordinaires de ses membres, des dons, ou legs, par des produits des activités de l'Association et, le cas échéant, par des subventions des pouvoirs publics. L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Ses engagements sont garantis par ses biens, à l'exclusion de toute responsabilité personnelle de ses membres.

Membres

Art. 6

Peuvent être membres toutes les personnes ou organismes intéressés à la réalisation des objectifs fixés par l'art. 2.

Art. 7

L'Association est composée de :

- Des membres fondateurs
- Des membres bienfaiteurs
- Des membres individuels
- Des membres de droit
- Des membres associés
- Des membres collectifs.

Art. 8

Les demandes d'admission sont adressées au Comité. Le Comité admet les nouveaux membres et en informe l'Assemblée générale.

Art. 9

La qualité de membre se perd :

- a) par la démission. Dans tous les cas la cotisation de l'année reste due.
- b) par l'exclusion pour de "justes motifs".



L'exclusion est du ressort du Comité. La personne concernée peut recourir contre cette décision devant l'Assemblée générale.

Assemblée générale

Art. 10

L'Assemblée générale est le pouvoir suprême de l'Association. Elle comprend tous les membres à savoir :

- Mme Conceptia Paula Bangoura
- Mme Rosaria Laura Ferreira Monteiro
- Mme Jessica Uwer
- Mme Vanessa Batadikio
- M. Ariel Bukasa

Art. 11

Les compétences de l'Assemblée générale sont les suivantes. Elle :

- Adopte et modifie les statuts
- Élit les membres du Comité et de l'Organe de contrôle des comptes
- Détermine les orientations de travail et dirige l'activité de l'Association
- Approuve les rapports, adopte les comptes et vote le budget
- Donne décharge de leur mandat au Comité et à l'Organe de contrôle des comptes
- Fixe la cotisation annuelle des membres individuels et des membres collectifs
- Prend position sur les autres projets portés à l'ordre du jour

Art. 12

Les assemblées sont convoquées au moins 20 jours à l'avance par le Comité. Le Comité peut convoquer des assemblées générales extraordinaires aussi souvent que le besoin s'en fait sentir.



Art. 13

L'assemblée est présidée par la Présidente Mme Conceptia Paula Bangoura.

Art. 14

Les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, celles de la présidente est prépondérante.

Art. 15

Les votations ont lieu à main levée. À la demande de 5 membres au moins, elles auront lieu au scrutin secret. Il n'y a pas de vote par procuration.

Art. 16

L'Assemblée se réunit au moins une fois par an sur convocation du Comité.

Art. 17

L'ordre du jour de cette assemblée annuelle (dite ordinaire) comprend nécessairement :

- Le rapport du Comité sur l'activité de l'Association pendant l'année écoulée
- Un échange de points de vue/décisions concernant le développement de l'Association
- Les rapports de trésorerie et de l'Organe de contrôle des comptes
- L'élection des membres du Comité et de l'Organe de contrôle des comptes
- Les propositions individuelles.

Comité



Art. 18

Le Comité exécute et applique les décisions de l'Assemblée générale. Il conduit l'Association et prend toutes les mesures utiles pour que le but fixé soit atteint. Le Comité statue sur tous les points qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée générale.

Art. 19

Le Comité se compose au minimum de cinq membres, nommés pour deux ans par l'Assemblée générale. Ils sont rééligibles deux fois. Le Comité se constitue lui-même. Il se réunit autant de fois que les affaires de l'Association l'exigent.

Art. 20

L'Association est valablement engagée par la signature collective de deux membres du Comité.

Art. 21

Le Comité est chargé :

- De prendre les mesures utiles pour atteindre les objectifs visés
- De convoquer les assemblées générales ordinaires et extraordinaires
- De prendre les décisions relatives à l'admission et à la démission des membres ainsi qu'à leur exclusion éventuelle
- De veiller à l'application des statuts, de rédiger les règlements et d'administrer les biens de l'Association.

Art. 22

Le Comité est responsable de la tenue des comptes de l'Association.

Art. 23



Le Comité engage (licencie) les collaborateurs bénévoles de l'Association. Il peut confier à toute personne de l'Association ou extérieure à celle-ci un mandat limité dans le temps.

Organe de contrôle

Art. 24

L'organe de contrôle des comptes vérifie la gestion financière de l'Association et présente un rapport à l'Assemblée générale. Il se compose de deux vérificateurs élus par l'Assemblée générale.

Dissolution

Art. 25

La dissolution de l'Association est décidée par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers de l'ensemble des membres de l'Association. L'actif éventuel sera attribué à un organisme se proposant d'atteindre des buts analogues.

Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée constitutive du 10 janvier à 15h

Au nom de l'Association :

La Présidente : Conceptia Paula Bangoura

La trésorière : Mme Jessica Uwer

Annexe 4 : Organigramme AMIG – AIS

